

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

Spec(63)208
2 juillet 1963

Groupe de la viande

LISTE DES QUESTIONS A EXAMINER

1. Produits à examiner

L'examen porterait essentiellement sur les viandes de boeuf et de mouton; toutefois, la discussion pourrait être étendue par la suite à d'autres types de viandes.

2. Politiques agricoles

L'examen devrait porter sur toute la gamme des politiques agricoles des pays importateurs et exportateurs, et en particulier sur les politiques de production, y compris les mesures d'ordre intérieur et les mesures appliquées à la frontière, s'il y a lieu.

Mesures d'ordre intérieur

L'examen devrait porter sur les questions suivantes:

- maintien d'un équilibre entre la production et la consommation intérieures des pays importateurs,
- limitation du soutien des prix ou des revenus, afin de ne pas encourager indûment la production intérieure ni décourager les accroissements de la consommation,
- disparités entre les niveaux de consommation des différents pays.

Mesures appliquées à la frontière

L'examen devrait porter sur les questions suivantes:

- négociabilité des prélèvements variables, des restrictions quantitatives et des autres mesures appliquées à l'importation,
- restrictions d'ordre vétérinaire.

3. Commerce international

L'examen devrait porter sur les questions de prix internationaux et sur celles qui sont liées à la création de conditions acceptables d'accès.

Prix internationaux

L'examen devrait porter sur les questions ci-après:

- stabilisation des prix internationaux au moyen de mesures qui viseraient à établir un équilibre coordonné entre l'offre et la demande mondiale, ou de mesures qui agiraient directement sur les prix internationaux, comme la fixation de prix minimaux, d'éventails de prix, etc.,
- élimination progressive des subventions à l'exportation.

Accès

L'examen devrait porter sur les questions ci-après:

- maintien d'un équilibre entre la consommation intérieure et les importations en provenance des pays exportateurs traditionnels,
- possibilités offertes aux pays exportateurs de faire acte de concurrence en vue de bénéficier pour une part des augmentations de la demande,
- arrangements pour le partage des marchés y compris dispositions en vue d'un accès coordonné pour les fournisseurs traditionnels et d'une participation de fournisseurs nouveaux,
- arrangements bilatéraux avec les pays à commerce d'Etat.

4. Autres questions à examiner

- procédures en vue de la confrontation des politiques de production, d'importation et d'exportation,
- possibilité de conclusion d'accords locaux entre les Etats principalement intéressés à un marché particulier,
- nécessité de conclure des arrangements intérimaires.